

SOCIETE L'OYONNITHE.....	1
<b>La Société des Nouveautés Américaines.....</b>	<b>1</b>
<b>De la Société Hyatt et Ward à The Monville Phibrolithoïd Company .....</b>	<b>2</b>
<b>De The Monville Phibrolithoïd Cy à la Société l'Oyonnithe.....</b>	<b>4</b>
<b>Société Nouvelle l'Oyonnithe.....</b>	<b>6</b>
<b>La politique de l'Oyonnithe.....</b>	<b>6</b>
<b>Les années noires.....</b>	<b>8</b>
<b>Prise de contrôle par Petitcollin.....</b>	<b>9</b>
Sources documentaires.....	10
Publicité Oyonnithe .....	11

## SOCIETE L'OYONNITHE

### *La Société des Nouveautés Américaines*

Isaiah Smith Hyatt, frère de John Wesley Hyatt, a été chargé de venir à Paris en 1878 pour assurer le démarrage de la nouvelle Compagnie Française du Celluloïd. Son action ne s'est pas limitée au lancement de la nouvelle usine. Il en a profité pour refaire en France ce qu'il avait créé avec son frère aux Etats-Unis : chercher, à titre personnel cette fois et non pas par l'intermédiaire de M. Amaso Mason, à exploiter au mieux, le bénéfice de l'expérience acquise dans le domaine de la fabrication et de la vente d'objets en celluloïd. Aussi fonde-t-il des sociétés "aval". On en a identifié deux : la Compagnie Française de Chromolithie, en partenariat avec la Compagnie Française du Celluloïd, et la Société Anonyme des Nouveautés Américaines.

C'est le 3 août 1880 qu'Isaiah Smith Hyatt fonde la Société Anonyme des Nouveautés Américaines, réplique française de la Celluloïd Novelty Company d'outre-Atlantique. Le siège est 209 rue Saint Denis, à Courbevoie. L'objet en est *"la fabrication et la vente des objets en celluloïd. Plus précisément Isaiah Smith Hyatt "possède, par suite de ses relations et de ses connaissances spéciales, un moyen de fabriquer avec le produit connu sous le nom de Celluloïd et qui est fabriqué par la Compagnie Française du Celluloïd dont le siège est à Paris, rue des Petits Hôtels, plusieurs articles d'une valeur industrielle incontestable, entre autres des articles appelés à remplacer le linge ordinaire avec avantages, à servir pour le placage d'ébénisterie, la décoration des appartements, les cadres pour tableaux, les moulures des meubles d'art, etc. M. I.S.Hyatt se propose aussi de prendre des brevets couvrant la fabrication de ces articles. Dans le but de tirer parti de ces inventions et des avantages qu'elles comportent, il a arrêté, à titre de fondateur, les statuts de la société anonyme ayant pour objet l'exploitation de ces inventions et la fabrication des articles auxquels elle s'applique"...*

Le capital social est composé de 1.000 actions de 500 F chacune. 338 actions libérées sont attribuées à I.S.Hyatt en rétribution de ses apports, le reste, soit 667 actions, étant souscrit par :

- Hyatt, Louis Legrand (245 actions), rentier, demeurant à Paris, rue de l'Opéra,
- Hyatt, Edgar Smith (100 actions), négociant, demeurant à Asnières, rue du Chemin de fer,
- Meyer, Christophe, (100 actions), manufacturier demeurant à New-York, 5th Avenue G17,
- Cockburn, John, (100 actions), négociant à Edimbourg, Glencairn Cerscent 24,
- Douglas, Timothy Green (67 actions), manufacturier à Edimbourg, Bruntsfield Crescent 5,
- Ward, Henry Stanford, (50 actions) négociant, demeurant à Londres, Holborn Viaduc, 58,
- Hyatt, Isaiah Smith, (5 actions), ingénieur demeurant à Paris, rue de Paradis Poissonnier.

Les premiers administrateurs sont Isaiah Smith Hyatt, Louis Legrand Hyatt, Edgar Smith Hyatt, Cockburn et Ward. Dans cette affaire, Louis L. Hyatt et Edgar S. Hyatt, son fils, totalisent 345 actions contre 338 pour Isaiah S.Hyatt.

## *De la Société Hyatt et Ward à The Monville Phibrolithoid Company*

Trois ans plus tard, un acte en date du 14 novembre 1883 fonde à Paris la société en nom collectif Hyatt et Ward par Louis Legrand Hyatt et Henry Sanford Ward, négociants. Tous deux sont originaires des Etats-Unis. Ward "*ne comprenant pas la langue française*", la présence d'un traducteur est nécessaire chez le notaire. Les statuts sont déposés dans la même étude notariale qui, trois ans plus tôt, avait recueilli ceux de la Société Anonyme des Nouveautés Américaines. Le capital est de 200.000 F. L'objet de la société, dont le siège est à Paris, 3 Boulevard Saint Martin, est la "*fabrication et la vente d'une matière plastique*". Il est prévu que "*M. Hyatt sera spécialement chargé de la direction et du contrôle de l'usine, de l'achat et la vente des machines nécessaires pour le fonctionnement et des matières premières servant à être employées à la fabrication. M. Ward aura la direction et l'administration des bureaux et de la comptabilité*". En cas de décès de L.L.Hyatt, son fils Edgar Hyatt lui succédera. Le projet est plus ambitieux que le précédent : il est de faire concurrence, illégitimement, à la Compagnie Française du Celluloïd et à sa société filiale, la Compagnie Générale de Chromolithie.

Une ancienne filature de coton est acquise à Monville<sup>1</sup>, près de Rouen. Monville est bien située géographiquement, à proximité de la ligne de chemin de fer de Rouen à Dieppe, non loin des usines Malétra de Petit-Quevilly, où l'on peut se fournir en acide nitrique, et proche de la région parisienne, consommatrice importante de celluloïd. Elle est à 200 mètres d'une source. L'autorisation préfectorale d'exploitation est délivrée le 11 mars 1884. La Compagnie Hyatt et Ward Ltd est enregistrée à Edimbourg (Ecosse) le 31 décembre 1884. Elle change de nom le 20 avril 1885 et devient The Monville Phibrolithoid Company limited. Son siège social est 5 St Andrew Square, à Edimbourg. La société est fondée "*in the purpose of carrying on business as manufacturers of celluloid at Monville and of dealing in articles made of celluloid in France and elsewhere*". Le capital souscrit est de 40.000 livres. Les souscripteurs sont tous des habitants d'Edimbourg ou de Glasgow, sauf deux Français, Jules et Charles Schmerber, domiciliés à Monville. Parmi les premiers directeurs, on trouve L.L.Hyatt et H.S. Ward. Les Schmerber ont la charge technique de l'usine, dont la gestion est assurée en 1889 par un Ecosse, T.D.Mac Donald.

Le produit, le Phibrolithoid, est commercialisé à partir de 1885 par la Maison Gram et Moorhouse, "*seule dépositaire*", 3 boulevard Saint Martin à Paris, qui vend également les articles de fantaisie de la Compagnie des Nouveautés Américaines (usine de Courbevoie). Ultérieurement, la société installe ses bureaux au 30 rue de l'Echiquier à Paris et commercialise directement sa production.

Quel est ce produit Phibrolithoid ? Pourquoi Edimbourg ? Qui est ce L.L.Hyatt ?

La réponse à la première question est probablement la plus simple. Il est précisé dans un document officiel, un acte préfectoral du 11 juillet 1889 autorisant le gérant à installer l'électricité dans les ateliers, que "*le Phibrolithoid est un produit nitré similaire au celluloïd*". Les documents écossais, comme on l'a vu précédemment, désignent carrément ce produit sous le nom de celluloïd. Pour Gram et Moorhouse, "*le Phibrolithoid remplace le celluloïd dans toutes ses applications*". La publicité de The Monville Phibrolithoid Company indique : "*matière plastique à base de celluloïd remplaçant ambre, ivoire, écaille, malachite. Linge International. Faux cols et manchettes*". Peut-être envisage-t-on, à l'origine, de produire principalement une qualité de celluloïd destinée à une application particulière, celle du linge américain, qualité que la Société des Nouveautés Américaines utilise pour ses fabrications. D'ailleurs la présence dans l'affaire des Schmerber, spécialistes de la fabrication du celluloïd, le réemploi du matériel de fabrication après la cessation d'activité, confirment, s'il en était nécessaire, qu'il s'agit de mélange du type celluloïd. Mais il faut rappeler que la Compagnie Française du Celluloïd étant seule propriétaire de la marque celluloïd en France, nulle autre société ne peut se l'approprier. Notons que se trouve rapporté dans la littérature, beaucoup plus tard, le terme de fibrolithoid (ou xylonite). Selon plusieurs auteurs, ce serait "*un celluloïd sans camphre*". Diverses

<sup>1</sup> Monville deviendra Montville beaucoup plus tard

formules sont décrites : mélanges de nitrocellulose, huile de cèdre, acétate d'amyle, ou nitrocellulose, huile de bois de cèdre, alcool amylique, acétate d'amyle, ou encore nitrocellulose, acétodichlohydrine de glycérol. On peut douter que ces compositions mentionnées dans la littérature ouverte des années 20 correspondent au Phibrolithoïd des années 1880.

#### Pourquoi Edimbourg ?

Nous n'avons pas de réponse évidente. Edimbourg est une grande ville industrielle où l'on fabrique des peignes notamment, en caoutchouc durci. A cette époque, il n'y a pas de fabrication de celluloïd ou de produit analogue valable dans le Royaume-Uni. L'audience de la Xylonite, de la Daniel Spill Company, est très limitée ; sa qualité est inférieure à celle du produit de Hyatt alors qu'en France, le celluloïd s'impose comme un matériau nouveau, rivalisant avec les matières naturelles et le caoutchouc durci. Envisageait-on d'exporter la production en Ecosse pour fabriquer ces cols et manchettes très à la mode ? Ou bien, n'est-ce pas tout simplement une affaire d'investisseurs, sollicités par les fondateurs écossais de la Société des Nouveautés Américaines ?

#### Qui est Louis Legrand Hyatt ?

Avant 1880, un certain L.L Hyatt avait déposé plusieurs brevets aux Etats-Unis dans le domaine du caoutchouc et de sa transformation (USP 113.771, 1871 ; 140.829, 1874 ; dépôt 5.983, 1872 ; 6.957, 1873). Il possédait une expérience dans la mise en œuvre du caoutchouc, une bonne préparation à l'industrie du celluloïd. Ce pourrait donc être le nôtre. Trois ans plus tard, Louis L.Hyatt, comme on l'a vu plus haut fonde la société Hyatt et Ward, puis The Monville Phibrolithoïd Cy, pour produire un produit semblable au Celluloïd. Il dirige la société. Puis, en 1885, on le trouve à Londres. Un court retour en arrière est ici nécessaire. En 1875, les frères Hyatt, au vu de leur réussite américaine, avaient tenté – après avoir fondé un bureau de ventes, The London Celluloïd Company – d'établir une industrie du celluloïd en Angleterre comme ils le faisaient en France, en collaboration avec des investisseurs locaux. Des discussions ont lieu entre Amasa Mason, représentant les intérêts des Hyatt et de leurs financiers, et un certain L.P.Merriam, un Américain installé en Angleterre. Les discussions n'aboutissent pas. Merriam cependant continue à s'intéresser à cette nouvelle matière plastique, en particulier à la Xylonite anglaise, et aux activités de la Daniel Spill Cy, de Homerton. En 1876, Spill et Merriam tombent d'accord pour une collaboration. Spill poursuit la fabrication de sa Xylonite dans le cadre d'une nouvelle société, la British Xylonite Cy ; L.P.Merriam qui devient son voisin s'occupe de sa transformation notamment en objets de joaillerie et peignes avec la Homerton Manufacturing Cy. En 1879, les deux sociétés fusionnent sous le nom de British Xylonite Cy. Mais l'affaire vivote dangereusement ; elle va de crise financière en crise financière. Certes, elle fabrique, elle exporte même sa Xylonite, mais la qualité en est médiocre. C'est alors, en 1885 selon Kaufman, qu'un certain Louis L.Hyatt, qui "*fabriquait et vendait avec succès*" le linge américain en France, approche C.P.Merriam (fils du fondateur) qui dirige la société anglaise. Un accord est signé qui porte sur l'entrée de L.L.Hyatt et de son fils au service de la British Xylonite Company. Ils apportent les techniques de fabrications des cols et poignets en celluloïd, du matériel provenant de l'usine française et démarrent les fabrications avec l'aide de quelques ouvriers français expérimentés. Les bénéfices sont partagés. On fonde l'Holloway Collar Company. Le linge américain se développe très bien en général ; il entraîne le succès et apporte l'aisance financière dont avait besoin la British Xylonite Company. C'est le début d'une grande affaire industrielle. La société anglaise produit et vend dans le Royaume-Uni, mais aussi exporte "*le linge économique Lewis L. Hyatt*". Elle viendra concurrencer en France les produits de la Compagnie Française de Chromolithie, fondée par Isaiah S.Hyatt, et la Compagnie Française du Celluloïd dont le cheval de bataille est aussi le "*linge américain et linge universel (dépôt exclusif Hyatt)*", ainsi que les produits de la Monville Phibrolithoïd Cy (qui porte aussi la référence "*le linge économique Lewis L. Hyatt*").

Louis L.Hyatt a participé dès 1880 à l'histoire française du celluloïd, aux côtés des inventeurs, en la personne d'Isaiah S. Hyatt. Malgré l'homonymie, aucun élément ne permet d'affirmer l'existence d'un lien de parenté. D'après Kaufman, il n'appartient pas au cercle familial connu de la famille des Hyatt. Si rien ne vient contredire cet auteur anglais, il s'agirait donc d'une coïncidence extraordinaire.

La chronologie des fondations de sociétés où Isaiah S. Hyatt et (ou) L. L. Hyatt sont présents suscite beaucoup d'interrogations qui restent sans réponse quant à la politique suivie par les Américains et les liens unissant les frères Hyatt et L.L Hyatt. Pour la clarté, il semble utile de résumer les éléments dont on dispose ici.

Chronologie des fondations de sociétés où Isaiah S.Hyatt et (ou) L.L. Hyatt sont présents			
Date	Société : fondation	Fondateurs	Remarques
Décembre 1875	Compagnie Française du Celluloïd	Isaiah. S.Hyatt, John Wesley Hyatt, par l'intermédiaire de la société concessionnaire de tous leurs brevets	
1880			Isaiah S.Hyatt quitte le conseil de la C.F.C. Les Hyatt se dégagent-ils financièrement en totalité ?
Août 1880	Société Anonyme des Nouveautés Américaines	Isaiah. Hyatt	Investisseurs financiers principaux : L.L Hyatt et fils (I.S.Hyatt apportent la technique)
Juin 1881	Compagnie Française de Chromolithie	E.Boissaye (président de la Compagnie Française du Celluloïd)	Isaiah.S.Hyatt est administrateur
Novembre 1883	Société Hyatt et Ward	Louis Legrand Hyatt, Henri Samford Ward	
1885			Les produits de la S.A. des Nouveautés Américaines et de la Société Hyatt et Ward sont commercialisés exclusivement par Gram et Moorhouse, 3 Bd Saint Martin à Paris
1885	The Monville Phibrolithoïd Co Edimbourg	Louis Legrand Hyatt, Henri Samford Ward	Investisseurs écossais locaux
1885			Louis Legrand Hyatt s'associe à C.P.Merriam (The British Xylonite Cy)

Il apparaît clairement que I.S. Hyatt s'est dégagé rapidement des affaires françaises de celluloïd et que les frères Hyatt, bénéficiant de leur expérience technique, ont favorisé l'implantation – en concurrence de la Compagnie Française du Celluloïd – d'une société qui, peut-être, s'est spécialisée à l'origine dans la fabrication d'une qualité destinée plus particulièrement à la confection de linge américain. Il faut en effet remarquer que le document publicitaire de 1875 à l'attention des futurs actionnaires, indiquant les nombreux emplois du celluloïd que doit fabriquer la future Compagnie Française du Celluloïd (ivoire, écaille, ambre, jais, caoutchouc vulcanisé, cuir) ne mentionne pas le linge dit américain. Etait-ce un oubli ou la volonté délibérée d'écarter des accords un produit susceptible de débouchés particuliers, originaux et rémunérateurs, avec une matière *stricto sensu* différente du celluloïd destiné à la fabrication d'objets moulés (le produit pour linge américain contient une certaine quantité de plastifiant, l'huile de ricin en général).

#### ***De The Monville Phibrolithoïd Cy à la Société l'Oyonnithe***

Si les affaires de la British Xylonite Cy deviennent prospères, il n'en va pas de même de celles de l'usine de Monville. La publicité porte sur le "Linge International" (la marque de fabrique est une montgolfière frappée du mot international). Mais ce n'est pas un succès de rentabilité. Il est vrai que les résultats de l'exploitation ont pu être grevés par la série d'incendies qui, en 1885, 1888 et 1889, a frappé l'usine. Toujours est-il que, lors de l'assemblée générale du 25 avril 1893, les actionnaires

écossais jugent souhaitable la cessation volontaire de cette activité et la vente du matériel (l'actif est de 49.260 livres pour un passif de 48.348 livres). L'adjudication a lieu le 13 mars 1894. La Compagnie Générale du Celluloïd et la Société Générale pour la fabrication des Matières Plastiques s'entendent pour y participer et acquérir ensemble l'outillage pour compte à demi. On se fixe un prix à ne pas dépasser : 41.000 F. Mais c'est un certain Charles Antoine Bernadac qui emporte le marché. Le matériel de l'usine, surnommée dans le pays "Les Américains", lui est acquis. Les bâtiments restent en location.

Bernadac est un représentant de commerce ayant pignon sur rue à Paris, 37 Boulevard de Strasbourg. Son négoce porte sur les peignes, la bijouterie, les ninons qui sont sa spécialité (1885). De représentant, il devient fabricant et acquiert un atelier de peignes à Oyonnax. Ses affaires sont suffisamment fructueuses pour qu'il puisse acheter le matériel de l'usine de Monville. Dès la vente faite, on prête à Bernadac " *l'intention de monter une usine à Oyonnax en utilisant l'outillage de Monville*". Pour ce faire, " *il chercherait des associés parmi les habitants de cette ville*"

Dans un document non daté, mais intitulé "Oyonnithe, société en formation", on est plus explicite : " *Le but de la société est la fabrication et l'exploitation du celluloïd à Oyonnax. L'industrie du celluloïd en France va en augmentant de jour en jour. Les applications sont devenues tellement importantes que les cinq compagnies qui existent actuellement ne suffisent pas à satisfaire la consommation. Cette consommation se partage en France entre Oyonnax, Saint-Claude, Paris et Thiers. Mais le centre où on en exploite le plus est Oyonnax. Cette petite localité absorbe à elle seule la majeure partie du celluloïd fabriqué par les cinq compagnies. Les cinq compagnies existantes sont à Leipzig, Mannheim, Eilinbourg. Pour l'étranger, à Stains, La Rivière-Saint-Sauveur pour la France. Elles sont donc toutes à une grande distance du centre de consommation. Il est bien évident qu'une usine qui s'installerait à Oyonnax aurait de grandes chances d'avoir la clientèle des fabricants du pays, rien qu'en les faisant bénéficier du transport.*" Il précise : " *Le matériel de la nouvelle usine provient de la fabrique de Monville et a coûté près de 800.000 francs. Il a été apporté à la société pour 120.000 francs. La société aura de ce chef une supériorité sur ses concurrents qui ont dû immobiliser de gros capitaux. Ce qui, en dehors de ces considérations, nous fait croire au succès de cette affaire est qu'une partie du capital a été souscrite par les fabricants d'Oyonnax.*"

Plus de trente ans après, Gustave Petitcollin, qui fut un témoin intéressé de cette naissance, écrira, à propos de l'Oyonnithe, " *qu'elle a été mise au monde ailleurs, mais conçue et baptisée ici (à Oyonnax)*".

Pour quelles raisons le projet oyonnaxien est-t-il abandonné ? Nous l'ignorons. Il semble d'ailleurs que Bernadac, déçu, ait envisagé de tout abandonner et de revendre le matériel acquis. En définitive, il n'en fait rien, mais il est probable que le nom choisi pour la société, L'Oyonnithe, est un avatar de cette tentative d'installation à Oyonnax.

Le 5 février 1895, il fonde, en effet, la société anonyme L'Oyonnithe et lui apporte ce qu'il a acquis, c'est-à-dire " *le matériel servant à la fabrication des matières celluloïdes : chaudières, machines à vapeur, presse, laminoir, stuffing et autres machines, le mobilier, l'agencement des bureaux, magasins et atelier, le matériel de rechange en réserve, l'outillage, les formules pour la fabrication de la matière*". Il est rémunéré par 300 actions de 500 F sur un total de 1.200 actions. Parmi les autres actionnaires, on relève des négociants parisiens, notamment Charles Tissier et Jules Wolf, d'un fabricant-transformateur, Petitcollin (participation symbolique de 2 actions), et de treize Oyonnaxiens, dont Vuillermoz et Anel qu'on retrouve dans d'autres sociétés.

Les résultats industriels sont bons, avec des bénéfices croissants :

1895	6.340 F
1896	44.655 F
1897	86.998 F
1898	178.619 F

L'usine, jusqu'à présent louée, est achetée. A côté de la fabrique de celluloïd s'installent des clients transformateurs. En 1900, on trouve deux ateliers : Petitcollin occupe 30 ouvriers, Léon Turin, 25 ouvriers. Ce dernier, à partir de 1898, consacre son activité à la fabrication de linge américain (faux cols, plastrons, manchettes).

### ***Société Nouvelle l'Oyonnithe***

Quelques années plus tard, on songe à augmenter le capital de la société. Mais, plutôt que de procéder à une augmentation de capital par appel aux actionnaires, une nouvelle société est fondée que l'on nomme "Société Nouvelle l'Oyonnithe" au capital de 2.500.000 F, divisé en 2.500 actions de 100 F. Les investissements prévus, "*un atelier de 8.000 m<sup>3</sup>, dans lequel sera appliquée la nouvelle formule et le nouveau procédé, devraient permettre (...) de répondre dans une plus large mesure aux besoins de la consommation*". La société est créée le 12 octobre 1899. Son siège est 11 rue Meslay à Paris. Au premier conseil d'administration, on trouve ou retrouve, parmi d'autres, Anel, négociant à Oyonnax, et Wolf, négociant à Paris. Bernadac est administrateur délégué. Il reçoit en outre 4.000 actions entièrement libérées "*en représentation de la simple promesse de vente à un prix non fixé de 1200 actions couvrant le capital de l'ancienne Oyonnithe. Ces 1200 actions de 500 F furent payées 1500 F l'une*". C'est donc au passage une bonne affaire pour Bernadac.

D'ailleurs, les affaires, en général, vont bien. À côté d'Oyonnax, des succursales sont ouvertes à Saint-Claude, Ezy, ainsi qu'à l'étranger : Barcelone, Milan, Berlin, Varsovie. La société crée des qualités spéciales : l'écailline, la nacréine. Elle est médaillée à diverses expositions (exposition universelle de Paris en 1900, expositions de Bruxelles, Liège, Milan).

Malgré des querelles internes, la défection du président qui vend ses titres, une cabale de certains actionnaires contre leur administrateur délégué, les résultats de l'Oyonnithe sont positifs. L'affaire progresse. En 1907, elle donne 3 tonnes/jour ; le site de Monville occupe 350 personnes. On envisage de doubler la production. Mais la crise économique et un incendie réduisent la production à 2 tonnes/jour au second semestre de 1908. Toutefois, ces problèmes, lot de toute la profession, ne sont rien à côté des conséquences de la politique menée tant en France qu'à l'étranger par Charles Bernadac.

### ***La politique de l'Oyonnithe***

A vrai dire, la politique de l'Oyonnithe semble être celle de Charles Bernadac, homme dynamique, entreprenant, audacieux, mais très autoritaire, agissant parfois imprudemment et sans discernement. "*La Direction (de l'usine) est bonne. Elle arriverait sans doute à de meilleurs résultats si la Direction générale de Paris, qui est très autoritaire, témoignait d'un peu plus de suite dans les idées et ne paralysait sans cesse l'action de ses collaborateurs par l'étude qu'elle leur impose de projets de transformation dont la plupart sont sans intérêt.*"

En France, Charles Bernadac ambitionne de maîtriser la filière de production, c'est-à-dire de posséder le contrôle de l'approvisionnement en cellulose, alcool, camphre. Ce qui conduit la société dans une "série d'aventures" qui vont mettre à mal une situation financière pourtant florissante.

Pour la cellulose, le papier était acheté à la Papeterie Lacroix, fabricant réputé pour ses papiers à cigarettes dans son usine de Mazère. On acquiert en 1907 la Papeterie de Chênevières, près de Lunéville (Meurthe-et-Moselle). On investit pour compléter les installations en place. Le but est de produire une cellulose en exploitant la licence d'un brevet de blanchiment permettant théoriquement la récupération de produits cellulosiques normalement non réutilisables. Les résultats ne répondent pas aux espoirs si bien que l'affaire est rétrocédée en 1909 à la Société Anonyme des Pâtes à Papier de Courtelary et Etablissements L. Roubach réunis contre des titres à la valeur litigieuse.

Pour l'alcool éthylique, des participations sont prises dans la Distillerie du Cher. On achète 200 hectares de terrain pour la culture de la betterave, en échange d'un contrat de vente d'alcool. Les résultats furent déplorables et l'affaire dut être mise en liquidation.

Pour le camphre, l'histoire n'est pas plus heureuse, mais elle est beaucoup plus compliquée et les conséquences en furent plus graves. On sait<sup>2</sup> que le prix du camphre était pratiquement fixé par le Japon, principal producteur. Avec la guerre russo-japonaise, il croît fortement. Bernadac s'intéresse alors aux travaux de Dubosc (Rouen). Des brevets sont déposés en 1904, 1905, 1906, 1908 dont l'Oyonnithe devient propriétaire. En 1904, Behal avec Tissier (probablement Charles Tissier, négociant à Paris et actionnaire de l'Oyonnithe dès la fondation de la société en 1895) et Magnier dépose un brevet de synthèse pour lequel l'Oyonnithe acquiert également des droits. Des démêlés avec la Fabrique Bâloise de Produits Chimiques qui outre des brevets personnels détient également, semble-t-il, des droits sur le brevet Behal, résultent la constitution, le 12 janvier 1907, d'une société "Le Camphre", au capital de 7.100.000 F. En rémunération de ses apports, l'Oyonnithe reçoit une somme voisine de 2.000.000 F. A l'assemblée du 29 avril 1907 le président déclare que *"le camphre synthétique était enfin trouvé, après deux années de recherches"* et que *"la fabrication du camphre synthétique a été tellement bien étudiée"* que la société bâloise et l'Oyonnithe *"n'ont pas hésité à déclarer à la société Le Camphre qu'elles étaient arrivées, au point de vue industriel, à une fabrication rémunératrice"*.

Hélas, d'une part, on n'arrive pas à obtenir les rendements prévus ; d'autre part, le prix du camphre, de 8 à 10 F le kilogramme lors du début des études, est tombé à 5 F. La situation impose à l'Oyonnithe de nombreux engagements financiers et, en définitive, la société Le Camphre est mise en règlement judiciaire en 1914. Toutefois, l'affaire ne s'arrête pas là. Certains actionnaires intentent un procès aux administrateurs de la société Le Camphre et à l'Oyonnithe. L'épilogue aura lieu seulement près de dix ans plus tard, en 1923 : l'Oyonnithe est disculpée.

Curieusement, en contradiction avec cette politique de maîtrise des approvisionnements, on s'avise qu'il y aurait tout intérêt à faire nitrer le papier par le fournisseur d'acide nitrique, la société Malètra, à Petit-Quevilly. Un accord de vingt ans est signé : la société Malètra s'engage à fournir à Monville toute la nitrocellulose dont elle aura besoin en utilisant le papier de Chênevières. Par suite, à partir du 26 novembre 1908, Monville ne fabrique plus de nitrocellulose. Mais, en juin, un rapport du Crédit lyonnais commente : *"Nous savons (...) que le prix de revient du papier de Chênevières est d'environ 80 F les 100 kg, que celui du papier Lacroix était de 100 à 120 F, que le papier de Chênevières est inférieur à celui de Lacroix et qu'à la fin de 1908 il donnait de mauvais résultats pour la fabrication de la nitrocellulose, que la nitrocellulose de Malètra est de qualité moins bonne que celle fabriquée autrefois à Monville et que d'après certaines informations dont nous ne pouvons pas contrôler l'exactitude, le contrat intervenu entre Malètra et l'Oyonnithe n'aurait pas suffisamment précisé les conditions de vente et que des difficultés concernant le paiement de la nitrocellulose auraient surgi"*. L'expérience est un échec, car Malètra, en effet, ne parvient pas à livrer les qualités convenables. Le contrat est dénoncé. Retour de bâton : il faudra, durant le temps nécessaire à la réinstallation de l'atelier de nitration, acheter de la nitrocellulose à l'étranger et la payer 20 % plus cher.

A l'étranger, en 1901, Charles Bernadac fonde l'English Celluloïd Cy avec le fabricant de matériel Morane, les frères Schmerber et la Deutsche Celluloïd Fabriken de Liepzig. Le capital de la société est de 150.000 livres, soit 3.750.000 francs. L'usine est installée à Port Talbot en Angleterre. L'Oyonnithe reçoit 0,2 F par kilogramme de celluloïd vendu. L'affaire périclité. La Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques sollicitée, en 1905, pour participer à son renflouement, diagnostique que l'usine est mal située, l'eau insuffisante, l'outillage médiocre, la main d'œuvre trop payée. Elle est mise en liquidation.

En 1907, l'Oyonnithe est également en Italie pour installer une usine de celluloïd aux environs de Gênes. L'histoire de cette affaire disparaît dans l'oubli.

---

<sup>2</sup> Voir chapitre camphre

L'activité de Bernadac touche aussi les nouveaux matériaux susceptibles d'entrer en compétition avec le celluloïd :

- avec la société l'Ambro de Besançon, il fonde en 1901 la société La Cornalithe pour exploiter un produit à base de caséine, la Caséite.

- il achète les brevets Franquet (BF 312.817 et 312 846) pour la fabrication des peignes avec les mélanges celluloïd-caséine, et les exploite. On ignore la durée de cette expérience industrielle sur un produit dont les qualités d'usage se révélèrent peu intéressantes.

L'Oyonnithe s'intéresse à l'acétate de cellulose. Deux brevets sont déposés en 1910 et 1911 sur la fabrication de l'anhydride acétique (BF 420.346 et 442.738) et l'acétylation de la cellulose (BF 427.265). On mentionne en mars 1912 que la société poursuit des travaux de mise au point de l'Apyrol, un "celluloïd ininflammable" dont on peut légitimement penser qu'il s'agit d'acétate de cellulose. On doit faire le lien entre cet Apyrol (dont on n'entendra plus parler, peut-être en raison de la guerre) et l'Apyroïd, un acétate de cellulose fabriqué en Allemagne par Chemische Produkten G.m.d.H. de Berlin. .

Charles Bernadac développe ses participations dans les activités en aval. Lors de la création de la société anonyme Petitcollin, l'Oyonnithe participe au capital et entraîne également la Société Générale pour la fabrication des Matières Plastiques. Rappelons que Petitcollin possédait un atelier à Monville ; il se fournissait donc probablement en celluloïd auprès de l'Oyonnithe.

La liste précédente des actions engagées sous la direction de Charles Bernadac ne constitue pas un relevé exhaustif des participations de la société dans des affaires nationales et internationales. En 1909, l'auteur du rapport très complet dont il est déjà fait référence éprouve le besoin de préciser que *"la composition exacte du portefeuille de la société n'a jamais été donnée par le Conseil d'administration. Pas plus que la simple indication des titres qu'il renferme"*.

### ***Les années noires***

Parmi ces initiatives, beaucoup conduisent à des échecs graves qui, à terme, ont des conséquences catastrophiques sur la situation financière de la société. Le cours des actions de nominal 100 F était monté à 863 F en 1906 ; il est de 105 F en 1912. Pressentant la dégradation, par une lettre du 4 avril 1910, Charles Bernadac propose une fusion à la Société Générale pour la Fabrication de Matières Plastiques, proposition qui est repoussée. En 1911, les *"résultats sont mauvais"*, car la mise en marche des nouveaux procédés de nitration et de blanchiment n'a pu être opérationnelle qu'en fin d'année. En 1912, le conseil d'administration doit faire face *"à des affaires particulièrement embrouillées, (...) une situation financière extrêmement précaire", (...) un nombre important d'affaires contentieuses"*.

Les conséquences sont, d'une part, le départ de Charles Bernadac, démissionnaire en octobre 1911 et, d'autre part, un recentrage des activités. *"Le départ de M. Charles Bernadac nous a permis de modifier l'orientation qu'il avait donnée aux affaires de la Société depuis quelques années. Abandonnant une série d'entreprises à côté, qui, en somme, ne nous ont toutes causé que des déboires, nous voulons nous cantonner exclusivement dans l'objet principal de (notre) industrie, c'est-à-dire dans la fabrication du celluloïd, sous toutes ses formes et dans ses diverses compositions."* La direction est confiée à Georges Bernadac, entré à la société en 1907, dont on ne sait si des liens de parenté l'unissaient à Charles.

La situation de la société inspire peu confiance aux bailleurs de capitaux, mais elle arrive quand même, quoique difficilement, à récolter les fonds qui vont lui permettre d'améliorer ses fabrications et de réinstaller en 1910 sa fabrication du papier nitré.

Les exercices 1911 ("les résultats sont mauvais"), 1912 ("la situation financière est extrêmement précaire") et 1913 sont d'autant plus déficitaires qu'en fin janvier 1912, le caissier de la société a été délesté de la somme de 150.000 francs. En janvier 1914, Bisset, président du conseil d'administration



de l'Oyonnithes, propose à la Société Générale pour la Fabrication de Matières Plastiques d'absorber sa société en échange d'actions à hauteur de 1.200.000 F. (750.000 F. pour le matériel et le terrain, 450.000 F. pour les créances en cours) : celle-ci, qui n'est pas hostile à cet accord", refuse toutefois les conditions proposées. Les premiers mois de 1914 sont désastreux ; les malheurs s'accumulent, une "catastrophe ayant dévasté l'usine dont les travaux durent être suspendus assez longtemps". Une assemblée générale extraordinaire est convoquée le 18 juillet 1914 avec un ordre du jour significatif :

- Examen de la situation et combinaisons éventuelles.
- Réduction et augmentation du capital.
- Cession de tout ou partie de l'affaire sous quelque forme que ce soit.
- Dissolution éventuelle de la société et, dans ce cas, désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et pouvoirs attribués.

Le 1er août, la France entre en guerre. La société n'est pas dissoute. Si, pour 1914, les comptes sont débiteurs de 554.000F, on renoue bientôt avec les bénéfices grâce "*principalement à la participation de la société aux commandes de guerre*". Pour 1915, le bénéfice est de 764.056 F, car, depuis de novembre 1914, les ateliers travaillent pour le ministère de la Guerre à la fabrication de nitrocellulose. "*Quant à la fabrication de celluloid, elle s'est trouvée limitée à la refonte des déchets par suite de la défense qui nous fut faite d'utiliser nos acides à de nouvelles productions. Nous avons pu néanmoins alimenter notre clientèle, d'une part avec des produits retravaillés, d'autre part grâce au stock important de celluloid que nous possédions au moment de la déclaration des hostilités.*" Les bons résultats qui se renouvellent durant les années de guerre sont dus, bien sûr, à "*l'amélioration du rendement des ateliers travaillant pour le Ministère de la guerre*", mais aussi "*aux hausses sensibles du celluloid*" et à l'augmentation de la production de l'usine de Villeurbanne. Car, malgré ses problèmes financiers, l'Oyonnithes y avait acheté en 1913 une petite société, les Etablissements Dupont et Côte, 19 boulevard Pommerol. Il s'agit d'une "*fabrique de linge imperméable et cravates imperméabilisées en celluloid*".

Oyonnithes Résultats 1904-1927 (en milliers de francs)										
Année	Bénéfice net usines	Pertes et profits de l'exercice		Année	Bénéfice net usines	Pertes et profits de l'exercice		Année	Bénéfice net usines	Pertes et profits de l'exercice
1904	317	317		1912	3	-197		1920	186	186
1905	236	236		1913	-102	-200	Amort <sup>t</sup> Sté de Courtelary	1921	-128	-138
1906	723	723		1914	-101	-147		1922	676	676
1907	211	2148	Cession à la Sté Le Camphre	1915	875	771		1923	117	117
1908	165	204		1916	976	968		1924	263	201
1909	245	109	Liquidation Distilleries du Cher	1917	754	754		1925	367	312
1910	74	74	Vol	1918	566	566		1926	957	925
1911	-582	-590		1919	543	543		1927	520	520

### ***Prise de contrôle par Petitcollin***

Après la guerre, Gustave Petitcollin – qui vient de prendre le contrôle de la Société lyonnaise de Celluloïd – s'intéresse à l'Oyonnithes. En 1924, une équipe d'affidés acquiert la majorité par achat de titres. Le comte de Brondeau, C. Huguenin (vice-président des Raffineries Françaises), R. Duchemin (président des Etablissements Kuhlmann et administrateur de la société Bozel Malétra), A. Bisset (administrateur délégué de la société Bozel-Malétra) sont nommés administrateurs et Gustave Petitcollin, président et administrateur délégué. Il faut attendre la publication de la loi du 20 mai 1928 pour que Gustave Petitcollin fusionne les trois entreprises qu'il contrôle : la Compagnie du Celluloïd (ex-Société Lyonnaise du Celluloïd), Petitcollin et l'Oyonnithes, sous le nom de Compagnie du

Celluloïd-Petitcollin-Oyonnithé. A cette époque, la production de Monville est probablement de l'ordre de 700 à 850 tonnes/an<sup>3</sup>

### Sources documentaires

*Archives du Monde du Travail Roubaix P 250 ;*

*P59 Archives du Crédit Lyonnais ;*

*Archives Départementales de la Seine ;*

*Scottish Record Office (BT2/1423) ;*

*Revue Financière janvier 1907;*

*Rapports du Conseil d'Administration, exercice 1911, exercice 1912 ;*

*Kaufmann Morris The First Century of Plastics, celluloïd and its sequels. London Plastics Institute 1963;*

*Böckman Le Celluloïd Dunod et Pinat 1912 ;*

*Gabillon Matières Plastiques et Soies Artificielles, Armand Colin 1931 ;*

*Dubois Histoire d'Oyonnax Rex universalis 1890;*

*Reko Caoutchouc et Gutta Percha 10576 192;*

*G.Petitcollin, Une entente avec l'Oyonnaxienne pour le développement d'Oyonnax, Editions Reine Oyonnax, 1928.*

---

<sup>3</sup> Voir Société Petitcollin

**Publicité Oyonnithe**

1907

**OYONNITHE**<sup>de</sup>  
Société Anonyme Nouvelle  
CAPITAL: 2.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL A PARIS  
11, Rue Meslay

USINES  
MONVILLE (S. Inf.)

SUCCESSALES:  
OYONNAX (AIN)  
EZY (LOIRE)

Adresse Télégraphique:  
OYONNITHE - PARIS  
TÉLÉPHONE 110.78

Inventeurs de "L'ÉCAILLINE"

EXPOSITION DE MILAN 1906. GRAND PRIX  
EXPOSITION DE LIÈGE 1905 - DIPLÔME D'HONNEUR  
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900 - MÉDAILLE D'OR  
EXPOSITION INT<sup>LE</sup> BRUXELLES 1897 - 2 MÉDAILLES - ARGENT ET BRONZE